

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le 6 septembre 2006 à 19h45 à la salle du Conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents :

Monsieur le maire Robert Bergeron
Messieurs les conseillers Claude Ruel, Mario St-Pierre, Daniel Vollering, Patrick Bissonnette, Léo Lemaire et Martin Cusson formant le Conseil au complet.

Sont également présentes :

Mesdames Denise Breton, greffière et Dominique St-Pierre, directrice générale et trésorière

ADDENDA À L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Résolution numéro 10-09-2006.

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie intervenue entre les municipalités de la Ville de Saint-Pie et les municipalités de Chambly, Saint-Césaire, Richelieu, Saint-Paul d'Abbotsford, Ange-Gardien, Rougemont, Sainte-Angèle de Monnoir, Marieville, Sainte-Brigide d'Iberville, Saint-Damase, Saint-Dominique, Saint-Liboire, Saint-Valérien, Roxton Pond;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie possède un camion d'élévation et qu'il y a lieu de modifier l'entente afin d'y ajouter cet équipement et de fixer un tarif d'utilisation lorsque requis;

Il est proposé par le conseiller Mario St-Pierre;
Appuyé par le conseiller Martin Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers que pour toute intervention nécessitant le camion d'élévation le tarif est le suivant :

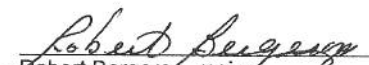
- 700 \$, la première heure
- 350 \$ pour chaque heure subséquente

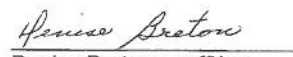
avec un minimum de 2 heures, plus les coûts du personnel minimum requis :

- 1 officier supérieur
- 1 officier
- 1 opérateur
- 4 pompiers

La facturation du personnel est selon le tarif horaire en vigueur, plus les bénéfices marginaux.

ADOPTÉE.


Robert Bergeron, maire


Denise Breton, greffière

Copie certifiée conforme
Ce

Denise Breton, greffière.